



N° 144 Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)

rapport publié le 14 décembre 2018

No 144 Tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)			
Recommandations proposées	9	Ouvert	7
		Fermé	2
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, deux recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue. Les sept recommandations encore ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2020.

La recommandation mise en œuvre au 30 juin 2020 concerne la décision de soumettre l'entité CADIOM SA à la réglementation sur la passation des marchés publics. Cette décision a été entérinée par le Conseil d'administration le 14 octobre 2019. Les mandats concernant l'exploitation seront donc mis au concours au moment de leurs échéances. Il est à noter que le marché de génie civil et de conduites pour « Evaux Traille Loëx » avait fait l'objet d'un appel d'offres en procédure ouverte à la fin de l'année 2018 (recommandation 8).

Le retard dans la mise en œuvre des recommandations est dû aux négociations entre le Conseil d'administration de CADIOM SA et le département du territoire, en charge de l'office cantonal de l'énergie (OCEN). Ces négociations portent sur les recommandations 2, 3, 4, 6, 7 et 9.

La définition d'une politique de surveillance des énergies de réseau permettant d'encadrer la tarification client (recommandation 5) devrait être incluse dans un plan directeur des énergies de réseau, lequel constitue de fait une partie du plan directeur de l'énergie. Suite à la déclaration par le Conseil d'État sur l'urgence climatique et à la fixation de nouveaux objectifs (passage d'un objectif de - 40 % de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, à un objectif de - 60 %), l'ensemble de cette documentation a dû être retravaillé. Le document

devrait être mis prochainement en consultation auprès des différentes parties prenantes en vue d'une adoption par le Conseil d'État à l'automne 2020.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 144 Tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
144-R1	Corriger les situations tarifaires erronées.	Mineur	Directeur de CADIOM SA	31.03.2019	Fermé
144-R2	Faire valider par le Conseil d'État les tarifs de vente de chaleur distribuée aux utilisateurs par CADIOM SA.	Mineur	OCEN	31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
144-R3	Revoir le mode de tarification pour la fondation communale d'Aire-la-Ville.	Mineur	OCEN Directeur et administrateur délégué de CADIOM SA	30.06.2019 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
144-R4	Revoir la formule de calcul du prix de la chaleur fournie à l'utilisateur final.	Significatif Modéré	OCEN Conseil d'administration de CADIOM SA	30.06.2019 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
144-R5	Formaliser la politique d'encadrement des tarifs clients des énergies de réseau et les modalités de contrôle des entités sous concession.	Modéré	OCEN	31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
144-R6	Proposer une modification de la convention entre l'État de Genève et CADIOM SA afin de changer les conditions de rémunération de l'État quant à l'utilisation du domaine public.	Modéré	OCEN	31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
144-R7	Revoir les principes de versement d'une commission de commercialisation.	Modéré	OCEN Conseil d'administration de CADIOM SA	31.03.2019 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
144-R8	Statuer sur l'application des règles de marchés publics.	Mineur	Conseil d'administration de CADIOM SA	30.06.2019 report 30.06.2020	Fermé
144-R9	Définir une politique de versement de dividendes.	Mineur	Conseil d'administration de CADIOM SA	31.03.2019 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert